EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-051
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

| Acte mis en ligne le : | 04/07/2023 |
|---|---|

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 18 Votants : 24

*Sans condition de quorum,*
*car il s'agit d'une 2ème convocation faute de quorum à la 1ère convocation du 22 juin 2023*

L'an 2023, le mardi 27 juin à 18h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

*Présents :* (Bonnefamille) ; Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA (Oytier-Saint-Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD (Roche) ; Patrick CASTAING, Brigitte GROIX Valérie MICHA-FRACHON, Joël TERRY (Saint-Georges d'Espéranche) ; (Saint-Just Chaleyssin) ; Christophe BADUFLE, Bernard JULLIEN (Valencin).

*Absents :* Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Monique DELAY, Vanessa DEVAUX, Julie GASS-VERNAY, Valérie GENDRIN, Ludovic HIRTH, Isabelle HUGOU, Laurence MUCCIARELLI, Murielle MUSTI, Alain NEPLE, André QUEMIN, Régis ROUSSEL, Maryline TASCIOTTI, Alexandra THOMAS, Aurélie VERNAY.

*Procurations :* Daniel ANGONIN à Patrick ROSET
Valérie GENDRIN à Martine CHASTAGNARET
Ludovic HIRTH à Bernard JULLIEN
Laurence MUCCIARELLI à Christian REY
Murielle MUSTI à René PORRETTA
Aurélie VERNAY à Bernard COCHARD

## DOTATION COMMUNAUTAIRE « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022/2025 » - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE

*Classification contrôle de légalité : 7.8.1*

Par délibérations en date du 14 avril et du 29 septembre 2022, le conseil communautaire validait le renouvellement du dispositif de solidarité financière entre la communauté de communes et les communes membres par l'attribution d'une dotation de soutien communautaire aux investissements communaux, pour la période 2022/2025, d'un montant total de 1.75M€.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de SAINT GEORGES D'ESPERANCHE a déposé une demande de fonds de concours portant sur un dossier de Travaux de voirie pour un montant global de 427 960.81 € HT, soit 513 552.97 € TTC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de SAINT GEORGE D'ESPERANCHE en date du 24 janvier 2023, approuvant le programme de travaux de voirie du carrefour de la Madone, son plan de financement et sollicitant un fonds de concours de Collines Isère Nord Communauté dans le cadre de la dotation de soutien communautaire aux investissements communaux,
- VU le dossier de demande de fonds de concours adressé à Collines Isère Nord Communauté,
- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de SAINT GEORGES D'ESPERANCHE, plafonné à 175 000 € (soit 100 % de la dotation de la commune),
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget primitif 2023,
- D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours à signer avec la commune,
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.*

| La (le) Secrétaire de séance | Le Président | Pièces jointes |
|---|---|---|
| Martine CHASTAGNARET | René PORRETTA | |